

Navigation sur les eaux intérieures :

Information extraite du site web: <http://www.vnf.fr/>

Qu'est-ce qu'une carte électronique de navigation intérieure ?

Une carte électronique de navigation intérieure (aussi désignée par son acronyme anglais IENC) permet de visualiser en temps réel sur un écran les différentes informations concernant la navigation (la ligne de rive, les ouvrages, les panneaux de signalisation...).

Elle a pour objectif d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la navigation intérieure et de contribuer ainsi à la protection de l'environnement.

Qu'est-ce que le standard ECDIS Intérieur ?

Les cartes électroniques de navigation intérieure, appelées des **IENCs** (*Inland Electronic Navigational Chart*) sont établies sur la base d'un standard : l'**ECDIS intérieur** (*Inland Electronic Chart and Display Information System*).

Que voit-on sur les cartes électroniques ?

Pour pouvoir naviguer en toute sécurité, les cartes électroniques doivent afficher tous les objets représentant un obstacle pour la navigation.

Les cartes contiennent au minimum :

- la ligne de rive ;
- les ouvrages sur les rives (épis, ouvrages de guidage) ;
- les contours des écluses et des barrages ;
- les limites du chenal navigable (le cas échéant) ;
- les points immergés ou surplombant le chenal navigable présentant un danger isolé, tels que les ponts et lignes aériennes ;
- les bouées, balises, signaux lumineux et panneaux de signalisation ;
- l'axe de la voie navigable avec indication kilométrique et hectométrique.

Quels sont les avantages ?

Les cartes électroniques de navigation présentent des avantages considérables par rapport aux cartes papier. L'utilisateur a notamment la possibilité :

- d'obtenir des informations sur les objets de la carte en cliquant dessus (par exemple en sélectionnant une écluse sur la carte on peut obtenir ses dimensions, ses horaires d'ouverture...) ;
- de personnaliser l'affichage des informations en choisissant les objets qu'il souhaite voir apparaître ;
- de renseigner les dimensions de son bateau pour s'assurer de naviguer dans des zones adaptées ;
- de calculer des itinéraires ;
- de bénéficier plus rapidement de mises à jour ;
- de superposer l'image radar à la carte ;
- de naviguer dans les zones de trafic fluvio-maritime puisque les standards des cartes maritimes et des cartes de navigation intérieure sont compatibles.

Comment utiliser les cartes ?

Elles s'utilisent de deux façons :

- comme simple visionneuse de cartes (**le mode information**) destiné à faciliter l'orientation et à fournir des informations relatives à la navigation. La visionneuse peut être couplée avec un GPS pour détecter la position du bateau

et l'afficher sur la carte. L'image cartographique sera actualisée automatiquement de sorte que le bateau équipé soit toujours représenté au centre de l'écran.

- ou comme outil de navigation (**le mode navigation**) pour la conduite du bateau. Dans ce cas, la carte doit être couplée à un radar. Ainsi les échos radars se superposent à la carte ce qui permet d'augmenter la précision du système

L'équipement à bord ?

Pour pouvoir utiliser ces cartes, vous devez disposer d'un ordinateur et d'un logiciel de visualisation des IENCs conforme aux derniers standards.

Pour afficher automatiquement la position de votre bateau sur la carte, vous devez connecter un récepteur GPS à votre ordinateur. Dans ce cas, la carte est positionnée cap à l'avant.

Si la carte est utilisée comme dispositif de navigation, en plus de servir de source d'informations, elle doit être couplée à un radar. Dans ce cas, l'équipement doit être agréé et le signal GPS suffisamment précis pour garantir une navigation en toute sécurité.

Enfin, le logiciel de visualisation des IENCs peut être connecté à un transpondeur AIS. Les bateaux équipés d'AIS s'afficheront alors sur votre carte